

6 juin 2010

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election

ÉLECTION PARTIELLE • DIMANCHE 6 JUIN 2010

Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

AVIS PUBLIC

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise relativement à l'élection partielle du 6 juin 2010

AVIS est donné aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale de l'arrondissement :

1. avoir 18 ans ou plus le **6 juin 2010**;
2. au **20 avril 2010**, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. au **20 avril 2009**, être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'arrondissement;
4. avoir transmis au président d'élection, à l'adresse ci-dessous indiquée, une demande d'inscription à la liste électorale, qui doit être reçue **au plus tard le 2 mai 2010 à 16 h 30**.
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui ont la qualité d'électeur au **20 avril 2010**;
5. avoir transmis cette procuration au président d'élection, à l'adresse ci-dessous indiquée, qui doit être reçue **au plus tard le 2 mai 2010 à 16 h 30**.

AVIS est également donné aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, comme propriétaires uniques d'un immeuble ou comme occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale de l'arrondissement :

1. avoir 18 ans ou plus le **6 juin 2010**;
2. au **20 avril 2010**, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. au **20 avril 2009**, être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de l'arrondissement;

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise **après le 2 mai 2010 à 16 h 30, mais au plus tard le 17 mai 2010 à 22 h**, dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale et, par conséquent, sera transmise à la commission de révision. Vous pouvez vous procurer un formulaire d'inscription ou de procuration au Bureau du président d'élection ou sur le site Internet à l'adresse ci-dessous indiquée. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées. Pour toute autre information, veuillez communiquer au Bureau du président d'élection.

Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
bureau R-134
Montréal QC H2Y 1C6
514 872-VOTE (8683)

Montréal,
le 20 avril 2010

Yves Saindon, avocat
Président d'élection

514 872-VOTE (8683)
ville.montreal.qc.ca/election